

Réponse au "Traité de la mouvance de la Bretagne". On fait voir dans cette réponse, que la Bretagne n'a point été soûmise aux roys de France dez le commencement de la monarchie, & que la mouvance de cette province n'a point été cédée par Charles-le-Simple aux ducs de Normandie. L'on y réfute aussi tout ce qui a été rapporté par l'auteur du "Traité de la mouvance de la Bretagne" pour soûtenir Dudon... de Saint-Quentin

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Réponse au "Traité de la mouvance de la Bretagne". On fait voir dans cette réponse, que la Bretagne n'a point été soûmise aux roys de France dez le commencement de la monarchie, & que la mouvance de cette province n'a point été cédée par Charles-le-Simple aux ducs de Normandie. L'on y réfute aussi tout ce qui a été rapporté par l'auteur du "Traité de la mouvance de la Bretagne" pour soûtenir Dudon... de Saint-Quentin / [par Dom G.-A. Lobineau]

Auteur(s) : Lobineau, Guy-Alexis (1666-1727)

Adresse bibliographique : A Nantes : chez Jacques Mareschal, 1712

Description matérielle : 3 part. en 1 vol. ; 8°(19 cm)

Note(s) : BnF : 8°Lk2.460 (t. 99, col. 102)

Cachet Levot

Au v° de la p. de garde, un nom ms. : "Mérigon-juin 1811"

Mentions ms

Troisième part. intitulée : "Contr'apologie ou Reflections sur l'apologie des Armoriciens"

Deuxième part. intitulée : "Lettre à Monsieur de Brilhac... pour servir de réponse aux dissertations de la mouvance de la Bretagne, imprimées en 1711"

Chaque part. a p. de t. et pagination en propre

Par Dom Gui-Alexis Lobineau, d'après Barbier